

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude MARC, M. David CABLAT, Monsieur Christophe GAUX, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Grégory BRO, Madame Chantal COMBACAL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Lucie TENA, Madame Amélie MATEO, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Olivier SERVEL, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Stéphane SIMON, Mme Nicole MORERE, Mme Florence QUINONERO, Madame Edwige GENIEYS -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-1-4164 portant création de la CLE du SAGE Hérault et fixant à un le nombre de représentant de la communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner :

1. Madame Agnès CONSTANT en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hérault.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 989 le 17/04/2014
Publication le 17/04/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/04/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmc167051-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

